

INFORMATIONS FILIERE DE HAUT-NIVEAU

INFORMATIONS SUR LES POLES ESPOIRS PACA :

Modalités de candidature et déroulement du processus de détection 2020 :

Les personnes souhaitant intégrer les Pôle Espoirs de Marseille ou de Nice doivent postuler via le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la ligue PACA de Judo à l'adresse suivante :

<https://www.judo-paca.com/sportifs/haut-niveau/pole-espoirs-paca/>

Le dossier de candidature dûment complété est à renvoyé par mail (en priorité) à l'adresse suivante :

contact@judo-paca.com

ou par courrier postal à la ligue (siège de Marseille) si vous n'avez pas la possibilité de le faire par mail.

La date limite de dépôt des dossiers pour les Pôle Espoirs de Marseille et Nice est le 30 Avril 2020.

En raison du COVID 19, les journées de tests ont été annulées, la détection sera effectuée sur dossier et entretien (téléphonique/visio-conférence le cas échéant).

Les commissions d'admission sportive (équipe technique régionale) et scolaire (les équipes pédagogiques et de directions de chaque établissement) se réuniront courant mai pour l'étude des dossiers.

Les réponses seront données aux candidats dans le courant du mois de juin.

Afin de sécuriser au maximum les affectations dans chaque établissement, les familles, dès réception de la réponse du protocole d'admission, doivent effectuer avec attention la procédure AFFELNET qui est l'outil informatisé d'affectation permettant la formulation des vœux pour l'année prochaine. Pour cela, il est conseillé de vous rapprocher de votre établissement scolaire de secteur de l'année en cours.

Les inscriptions au sein de chaque établissement sont effectuées au début du mois de juillet une fois les affectations accordées par le rectorat. Les dossiers d'inscriptions des établissements scolaires sont récupérés par les familles, remplis et transmis aux lycées et collèges lors de la réunion d'information du lycée et de chaque pôle sportif. L'équipe technique du pôle vous sera alors présenté ainsi que le calendrier et la programmation annuelle.

Population en Pôle Espoirs : de minimes jusqu'à juniors selon le niveau sportif et les choix d'orientation.

1/3

Siège de Marseille

4 Rue Ranque
13001 Marseille
Tel : 04.91.50.83.38

Siège de Mandelieu

Maison Régionale des Sports – Esterel Gallery
Boulevard des Ecureuils -06210 Mandelieu
Tel : 04.93.39.71.85 – Fax : 04.93.99.26.32

Mail : contact@judo-paca.com

INFORMATIONS SUR LE POLE FRANCE DE MARSEILLE :

Inscription sur le site de la FFJDA en se rendant sur le lien suivant :

<https://dev.licences-ffjudo.com/PoleFrance/>

Avec votre numéro de licence vous pouvez remplir le dossier d'inscription.

Clôture des inscriptions : le 5 Mai.

Pour les Pôles France de Bordeaux, Marseille, Orléans, Strasbourg et l'INSEP, la Commission Nationale se déroulera le 11 Mai pour les masculins et le 12 Mai pour les féminines

Cette commission est composée par les responsables des Pôles France, les entraîneurs nationaux et les membres de la direction technique nationale.

Les responsables des Pôles France, après avoir fait leur détection propose une liste à la commission qui décidera et validera les judokas en fonction de leur parcours sportif.

Critères d'entrée en Pôle France jeune :

- 7 premiers du Tournoi de France cadets(tes)
- 7 premiers des championnats de France cadets(tes) et juniors.
- Potentiel avec résultats sur des tournois labélisés

Les résultats de la commission seront édités sur le site de la FFJDA à partir de la mi-mai.

Les listes ministérielles d'athlètes de haut Niveau pour les pôles France sont globalement les suivantes :

- Liste « Relève » (100 premiers ranking list mondiale cadets ou juniors)
- Liste « Espoirs » et « Collectif National ».

La commission scolaire se déroulera début juin ou la sélection se fera sur les dossiers scolaires avec le proviseur ou proviseur adjoint, CPE, coordonnateur scolaire et les entraîneurs de la structure concernée.

Réponse des dossiers des candidats dans le courant juin et envoi des inscriptions fin juin avec l'accord du rectorat.

Population des Pôles France : de cadets à séniors.

INFORMATIONS SUR LE PASSAGE DES PE PACA VERS LE POLE FRANCE MARSEILLE :

Le passage des athlètes des pôles Espoirs vers le pôle France se fait selon les critères exposés précédemment à savoir, une candidature via le site de la fédération et une étude du dossier par la commission nationale d'admission.

Pour ceux qui n'ont pas été accepté par la commission nationale d'admission :

Si, ils présentent des éléments justifiants la poursuite de leur parcours en structure d'entraînement fédérale, leur dossier sera alors étudié par l'ensemble de l'équipe technique régionale afin de statuer sur un passage vers le pôle France en qualité de judoka non listé « Pôle France ».

Les éléments pris en compte par l'équipe technique régionale sont les suivants :

- Attitude, investissement et engagement à l'entraînement et en dehors
- Maturité et niveau technique.
- Résultats scolaires et choix d'orientation.
- Résultats sportifs.

Le judoka fera alors parti du dispositif appelé « Centre Régional d'entraînement » et bénéficiera des mêmes aménagements scolaires et d'entraînement que les athlètes listés du Pôle France. Pour répondre aux exigences ministérielles il sera rattaché administrativement à la liste du « Centre Régional d'entraînement » et donc au Pôle Espoirs de Marseille.

INFORMATIONS SUR L'INSEP ET COLLECTIF NATIONAL :

Pour l'INSEP, le nombre de places est limité et la sélection est faite avec les résultats sportifs et les choix sur les catégories d'âge et de poids. La population peut être à partir de cadets jusqu'à séniors.

Les judokas qui ont postulé pour l'INSEP et qui ne sont pas acceptés peuvent être proposés pour le « Collectif National ».

Le « Collectif National » n'est pas une structure mais permet à des judokas de bon niveau de venir s'entraîner à l'INSEP en étant pris en charge financièrement par la FFJDA pour les entraînements.

Par contre, il n'y a pas de prise en charge pour ses études et son hébergement. Tout judoka en collectif national, doit s'organiser pour ses inscriptions d'étude et pour se loger.

L'exigence pour avoir une carte d'entrée à l'INSEP est de participer aux entraînements à raison de 3 fois par semaine.